



Le proprietaire doit-il repeindre l'appartement?

Par **sethart**, le **28/06/2016 à 16:16**

Bonjour,
Je loue un appartement depuis 9 ou 10 ans, la peinture et le papier peint ont beaucoup souffert de l'humidité hivernale a cause de très vieilles fenêtres, au point ou il y a maintenant de larges taches de moisissures au plafond et sur les murs, la peinture s'écaille dans la salle de bain, et est craquelé dans la cuisine.
J'ai prévenu le propriétaire qui a fait changer la principale fenêtre en cause mais a refuser de repeindre.
Est-il de mon devoir de refaire la peinture?
Cordialement
Aurélien.

Par **amajuris**, le **28/06/2016 à 16:42**

bonjour,
le propriétaire doit louer un logement décent défini par le décret 2002-120.
le locataire doit l'entretien courant et les réparations prévues par le décret 87-712.
vous pouvez consulter ces liens:
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148>
ce qui précède le propriétaire a pour seule obligation de délivrer un logement décent.
salutations

Par **sethart**, le **28/06/2016 à 16:58**

Merci, je vais consulter ces liens et faire un mail au propriétaire.